

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE
LICENCE DROIT DES AFFAIRES**

**DEPARTEMENT DE SCIENCES JURIDIQUES AU SEIN DE L'UFR
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SES).**

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR (UASZ)

Équipe d'experts :

- M. Mamoudou Niane, Professeur assimilé, Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), Président ;
- M. Mamadou Sèye, Maître de conférences, Université Alioune Diop (UAD) de Bambey, Membre ;
- M. Djibril Niang Ndiaye, Ordre National des Experts du Sénégal (ONES), Membre.

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Avril, 2026

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	<u>4</u>
<u>I. PRESENTATION DE L'EPES ET DU PROGRAMME EVALUE</u>	<u>4</u>
<u>II. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION.....</u>	<u>4</u>
<u>III. DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN.....</u>	<u>4</u>
<u>IV. APPRECIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP (REFERENTIEL D'EVALUATION DE PROGRAMME).6</u>	
<u>V. POINTS FORTS DU PROGRAMME</u>	<u>13</u>
<u>VI. POINTS FAIBLES DU PROGRAMME.....</u>	<u>13</u>
<u>VII. APPRECIATIONS GENERALES DU PROGRAMME.....</u>	<u>13</u>
<u>VIII. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'EVALUATION DE 2017</u>	<u>14</u>
<u>IX. PROPOSITION D'AVIS.....</u>	<u>15</u>

SIGLE ET ABREVIATIONS

ANAQ-SUP	Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur
CAMES	Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur
EPES	Établissement public d'enseignement supérieur
FOAD	Formation ouverte et à distance
LMD	Licence – Master – Doctorat
PATS	Personnel administratif technique et de service
PER	Personnel d'enseignement et de recherche
SES	Sciences économiques et sociales
UASZ	Université Assane Seck de Ziguinchor

INTRODUCTION

L'évaluation externe de la Licence en Droit des Affaires de l'UASZ, accréditée en 2017 par l'ANAQSUP, s'inscrit dans le cadre du renouvellement de son accréditation. Elle vise à apprécier la pertinence, la viabilité et la qualité de la formation, en vue de garantir la continuité du programme.

L'ANAQSUP a mandaté l'équipe d'expert en vue d'évaluer la « LICENCE DROIT DES AFFAIRES » proposé par le Département de Sciences Juridiques et de produire le présent rapport.

I PRESENTATION DE L'EPES ET DU PROGRAMME EVALUE

L'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) est une institution publique créée par le décret n°2008-537 du 22 mai 2008.

La Licence Droit des Affaires est dispensée depuis le démarrage de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (2007). Elle est logée au Département de Sciences Juridiques au sein de l'UFR Sciences Économiques et Sociales (SES).

II AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Le rapport d'auto-évaluation respecte les règles établies par l'ANAQSUP dans sa structuration formelle. Le Département de Droit privé a essayé de répondre aux diverses questions regroupées autour des champs et standards avec les éléments de preuve requis. Une analyse du document montre des réponses très descriptives et collées aux divers textes qui organisent les EPES. Elle a été complétée par les entretiens avec les parties prenantes, afin de pouvoir enrichir le présent rapport.

De manière générale, le rapport doit être lu de manière combinée avec les éléments de preuve et de discussion.

III DESCRIPTION DE LA VISITE SUR LE TERRAIN

L'évaluation de la licence Droit des Affaires a commencé avec la présentation des parties prenantes du Département de Sciences Juridiques (PER, PATS, étudiants) et l'équipe d'évaluateurs de l'ANAQSUP. Le Président de séance a décliné les objectifs de la mission et l'agenda de la journée.

Le Chef du Département de Sciences Juridiques a présenté la formation et les maquettes pour ouvrir les échanges avec les experts de l'ANAQSUP. A cet effet, il est revenu sur les grandes lignes du rapport d'auto-évaluation et les ajustements effectués depuis la dernière évaluation de l'ANAQSUP. A la suite de la présentation, une discussion a été engagé entre les experts et les personnes ressources sur la

gouvernance institutionnelle et l'organisation pédagogique principalement. Ainsi, le programme est logé dans un environnement pluridisciplinaire regroupant l'économie, la gestion, la sociologie et le tourisme (UFR Sciences Économiques et Sociales). Mais, la création de l'UFR Sciences Juridiques va permettre de renforcer la cohérence de la gouvernance institutionnelle autour d'une approche monodisciplinaire.

La gouvernance pédagogique est bien établie, avec une coordination active entre PER, technopédagogues et administration.

Les discussions avec les PER et les PATS a permis de faire les constats suivants :

- Une forte implication de tous dans l'organisation pédagogique ;
- Une bonne intégration de la technopédagogie dans l'hybridation et la co-modalité des enseignements (FOAD) ;

Toutefois, la surcharge de travail est un bémol récurrent partagé par les PER et PATS.

Les étudiants n'ont pas soulevé de points particuliers liés à leur formation (Licence 1, 2 et 3).

La visite des infrastructures physiques a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Bibliothèque bien fournie, informatisée, avec une salle de référence et un abonnement à des bases de données ;
- Présence d'un centre d'employabilité et d'un incubateur pour les étudiants ;
- Digitalisation des services académiques et administratifs, notamment pour la délivrance des cartes, relevés et diplômes ;
- Bonne politique de commandes d'ouvrages en lien avec les besoins pédagogiques.

En outre, l'équipe de l'ANAQSUP a pu visiter les sites abritant les PATS, les infrastructures pédagogiques (amphithéâtre et salles de cours), sociales (restaurants, espace de détente) et médicales (infirmierie).

A la fin de la journée, une restitution a été organisée pour partager les observations des experts de l'ANAQSUP et les parties prenantes de l'UASZ.

IV APPRECIATION DU PROGRAMME AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP (REFERENTIEL D'EVALUATION DE PROGRAMME).

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme de formation
Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé
Le programme est régulièrement déroulé en dehors des crises cycliques communes à la plupart des EPES (grèves). Ainsi, les échanges avec les étudiants n'ont pas permis de relever des insuffisances insurmontables. Par ailleurs, l'équipe d'experts a pu consulter les attestations de réussite et les PV de délibérations comme éléments de preuve. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Le plan stratégique de l'UASZ, notamment son axe stratégique 1, prévoit les objectifs de développement de l'offre de formation dans l'institution. Ce document apporte des éclairages sur l'alignement entre la planification stratégique de l'UASZ et sa déclinaison locale au sein du Département de Sciences juridiques. Formellement, ces outils de pilotage sont conformes aux missions des EPES prévues par les textes sur les universités publiques et sur le LMD. Matériellement, il convient de souligner l'existence de faiblesses structurelles liées à l'absence de flexibilité dans la prise en charge de l'évolution des demandes de formation (attentes du monde socio-professionnel). Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Il ressort des discussions avec l'administration et les PER que les relations entre le monde socio-professionnel et le programme sont en train d'être renforcées. Toutefois, cette volonté est contrariée par les difficultés inhérentes à l'économie locale et l'étroitesse des opportunités économiques. Néanmoins, dans la refonte des

maquettes et le choix des spécialisations en Master (en prolongement de la Licence), un cadre de collaboration entre le monde socio-professionnel et le programme est pensé.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

L'UASZ a mis en place un système de gestion de l'EPES conforme à la loi sur les universités publiques. Relativement à l'UFR SES, la Licence droit des affaires est pilotée par le Chef de département désigné par arrêté rectoral. Pour le reste, le manuel de procédures de l'UASZ permet de situer les rouages décisionnels et les modalités d'interactions entre les personnes concernées.

Au plan théorique et suite aux échanges avec les parties concernées, le standard est atteint.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Les échanges avec le PER ont permis de constater l'implication prépondérante de ces derniers dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Cette tendance est documentée par les éléments de preuves fournis par le Département de Sciences Juridiques notamment le manuel de procédures et les PV de réunions de département.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

La mise en place d'un système d'assurance qualité au sein de l'UASZ et son action à l'UFR SES permet de justifier l'atteinte de ce standard.

Lors de la visite, l'équipe d'assurance qualité a démontré à l'équipe d'experts son implication dans la détermination des critères d'adaptation de l'offre d'études.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.04 : Le programme d'études fait périodiquement l'objet de mesure d'adaptation par les révisions régulières.

En fonction des cycles d'évaluation ou des choix pédagogiques arrêtés par les instances délibératives, le programme d'études fait l'objet d'adaptations. Concrètement, la création de la nouvelle UFR de Droit devra redessiner les modalités de gouvernance pédagogique et la périodicité de révisions.

L'autre atout correspondrait à la volonté d'ancrage de la formation aux spécificités socio-professionnelles locales.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques.

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La Licence Droit des affaires est articulée avec deux Masters : Droit privé fondamental et Droit des activités économiques.

La formation est également offerte en FOAD pour les professionnels avec un gestion hybride.

Le programme d'études offre un choix entre droit public et droit privé, et la création récente d'une Licence « Carrières judiciaires » ouvre d'autres perspectives.

La maquette a fait l'objet d'une refonte avec la diversification des options d'évaluation finale (mémoire, rapport de stage, mini-mémoire), le réaménagement de certaines UE (éclatement du droit du travail ou la suppression de la fiscalité en semestre 6).

A terme, la structuration de la maquette répond aux orientations de la législation sur le LMD au plan formel. Relativement au fond, sous réserve des recommandations de l'équipe d'experts, les maquettes conservent toute leur pertinence.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les objectifs de la Licence Droit des Affaires sont déclinés dans une perspective double : l'acquisition des bases fondamentales en droit des affaires et la préparation au marché de l'emploi pour les étudiants.

Les maquettes combinent les disciplines classiques du droit privé et celles qui permettent de répondre au marché actuel du droit. A ce propos, les diverses révisions des maquettes permettent des ajustements.

Le Département de Droit s'appuie sur des techno-pédagogues dans le but d'améliorer les approches didactiques et l'évaluation des enseignements.

Néanmoins, l'intégration de certaines disciplines liées au numérique reste une lacune à corriger, d'autant plus que le Département de Droit s'oriente vers l'enseignement ouverte et à distance.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

La délivrance du diplôme de Licence est réglementée par les textes sur le LMD. Ainsi, les conditions d'obtention des attestations et diplômes sont identiques dans tous les EPES. L'UFR SES, dans l'organisation des examens et évaluations informe les étudiants de la tenue des ceux-ci et des modalités de retrait des diplômes.

La digitalisation progressive de la scolarité et l'acquisition d'un matériel d'impression performant rend ces tâches plus aisées.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les taux de réussite pour l'UFR SES est d'environ 55% et le Droit est légèrement en deçà de celui-ci. Ainsi, le taux de réussite est dans la marge moyenne à basse.

Rapporté à la moyenne nationale dans les facultés de droit, le taux peut être positivement interprété. Toutefois, il peut être amélioré, à l'aide de mécanismes d'accompagnement des étudiants. Ces derniers n'ont pas soumis de réclamations particulières sur ce point par rapport aux pratiques du Département pour les accompagner.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Les PER de l'UASZ sont recrutés selon les critères d'excellence communs aux EPES du Sénégal. De manière analogue la progression dans la carrière est organisée par le CAMES selon les méthodes d'inscriptions sur les listes d'aptitudes aux diverses fonctions (LAFMA, LAFMC, LAFPT). Ainsi, les intervenants dans la Licence Droit des Affaires répondent aux exigences du standard.

Le point est différent pour les vacataires selon qu'il s'agisse de PER d'autres EPES ou de professionnels. Pour autant, dans l'ensemble l'enseignement est dispensé par un personnel qualifié.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition des volumes statutaires d'enseignement à chaque PER permet d'en mesurer l'importance. Mais avec 7 PER pour le Droit privé, ce rapport devient très complexe au regard du nombre de matières à dispenser. Ainsi, la charge de travail laisse une part congrue aux activités de recherche et d'expertise des PER.

Si l'on considère que 40% des 3199 étudiants de l'UFR sont inscrits en Droit, il est assez évident d'entrevoir la surcharge de travail regrettée par les PER au détriment, parfois, de l'avancement dans la carrière.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

La mobilité des PER est adossée à la stratégie nationale (voyage d'études) et des moyens dont disposent les PER pour effectuer des séjours de recherche (interne ou international). A cela s'ajoute l'appui de l'UFR SES pour faciliter la mobilité des PER (subventions, etc.).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e) s**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

Le département de Droit de l'UFR SES a misé sur une bonne stratégie de communication à l'endroit des bacheliers nouveaux. A cet effet, des supports d'information sont distribués pour garantir la bonne information sur les conditions d'admission dans les programmes. Elles sont du reste semblables à celles des autres établissements publics d'enseignement du supérieur.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Le ratio Homme/Femme est favorable aux femmes. L'évaluation n'a pas permis de relever l'existence de pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité des étudiants est similaire à celle de toutes les universités publiques sénégalaises. En effet, elle est fortement dépendante de l'allocation en ressources financières et de l'existence de programmes de mobilité interuniversitaires. D'un point de vue purement théorique, la mobilité est garantie en raison même de la mise en œuvre du système LMD.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

L'encadrement des étudiants résulte d'un double facteur. D'une part, le déroulement de la maquette apporte la preuve formelle de l'adéquation, d'autre part, l'investissement personnel des membres du Département de Sciences Juridiques

renforce celle-ci. Mais, il est à noter que le ratio PER/étudiant tend à nuancer le caractère adéquat de l'encadrement.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

La structure institutionnelle dédiée à l'insertion est bien visible : centre d'employabilité. Il est combiné à un incubateur, afin d'aider les étudiants à intégrer le marché de l'emploi plus facilement. Seulement, l'évaluation révèle une insertion professionnelle encore insuffisante et peu documentée pour les titulaires du diplôme de Licence.

En outre, l'absence d'indicateurs précis sur les taux d'insertion constitue, à court terme, un point d'alerte pour la viabilité de l'orientation professionnalisante.

Le département de sciences juridiques dispose d'un réseau d' alumni composé d'anciens étudiants qui sont aujourd'hui en activité professionnelle.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

L'UASZ est en train d'être rénové depuis quelques années. Ainsi, l'UFR SES a pu bénéficier de nouveaux locaux à usage de bureaux, de salles de cours et d'espaces administratifs fonctionnels (salle de reprographie). En sus, la mise à niveau des services communs (scolarité, salle multimédia, bloc médical et bibliothèque) s'est avérée très utile à l'amélioration de la prise en charge des préoccupations académiques, administratives et sociales.

La dotation progressive en équipements, si elle se poursuit, devrait entretenir la montée en puissance des infrastructures de l'UASZ en général et du programme en particulier.

Toutefois, la création d'une UFR des Sciences Juridiques pose un risque résiduel, après la séparation avec les autres entités de l'UFR SES, relatif à la dotation en locaux adéquats.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

V POINTS FORTS DU PROGRAMME

Le programme évalué présente les points forts suivants :

- Bonne structuration institutionnelle (UFR, Département, Laboratoire) ;
- Amélioration continue de la maquette ;
- Hybridation et digitalisation en cours ;
- Forte implication des équipes pédagogiques et administratives ;
- Subvention des PER pour les activités scientifiques ;
- Formation des PER et PATS aux premiers secours ;
- Intégration des diplômés dans l'administration (PER, PATS) ;
- Incubateur et centre d'employabilité existants.

VI POINTS FAIBLES DU PROGRAMME

Les points faibles du programme concernent :

- Ratio d'encadrement insuffisant et surcharge des PER ;
- Dénomination des UE à revoir ;
- Manque de professionnalisation visible à la sortie de la Licence ;
- Absence de cours en droit du numérique ;
- Gestion des vacataires non optimisée ;
- Insuffisance d'indicateurs d'insertion professionnelle.

VII APPRECIATIONS GENERALES DU PROGRAMME

La Licence Droit des Affaires de l'UASZ constitue une très bonne base de formation en sciences juridiques. Elle tient compte des fondamentaux du Droit et des orientations à vocation professionnelle dans la conception des maquettes et le déroulement du programme.

Sur le plan pédagogique et institutionnel, elle démontre des avancées significatives depuis la dernière évaluation.

Néanmoins, des difficultés structurelles telles que le ratio d'encadrement et le manque de lisibilité sur la professionnalisation restent des points d'amélioration quasi

rédhibitoire. En effet, la dépendance aux ressources externes pour l'enseignement peut être une variable d'ajustement très difficile à surmonter.

Cependant, les points forts du programme, s'ils sont maintenus, peuvent permettre une amélioration continue de la Licence Droit des Affaires.

La création de la nouvelle UFR de Sciences Juridiques offre de réelles perspectives de repositionnement stratégique du diplôme.

VIII SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2017

État de suivi des recommandations	
Évaluation 2017	Évaluation 2025
Renforcer les ressources humaines tant du personnel d'enseignement et de recherche que du personnel administratif, technique et de service	Les règles de conception et de validation des offres de formations sont stabilisées. La création de la nouvelle UFR de Sciences Juridiques va renforcer cette tendance.
Définir et respecter les procédures internes de validation des offres de formation (du département au conseil d'administration)	L'UFR SES a recruté des PER et des PATS depuis la dernière évaluation.
Institutionnaliser l'évaluation des enseignements	Cette recommandation n'est pas formellement prise en charge.
Renforcer le service de la documentation (élargissement de la bibliothèque centrale, abonnement à des revues juridiques généralistes et spécialisées)	La bibliothèque a beaucoup évolué depuis 2017 et s'est enrichie avec des ressources numériques pertinentes.
Mettre en conformité la maquette avec les règles (respect du ratio travail personnel/présentiel et affectation des crédits)	La maquette actuelle respecte les aspects relevés par le Rapport d'évaluation externe de 2017.

Les recommandations préconisées sont de :

1. Renforcer l'encadrement pédagogique, notamment en recrutant de nouveaux PER et en réduisant le recours important aux vacataires.
2. Introduire des enseignements de droit du numérique dans la maquette.
3. Clarifier la dénomination des UE pour assurer la cohérence académique.

4. Mettre en place un dispositif de suivi des diplômés pour documenter l'insertion professionnelle.
5. Formaliser les activités FOAD dans une logique de qualité et d'assurance pédagogique.
6. Améliorer la visibilité des débouchés professionnels dès la Licence (UE professionnalisantes, stages encadrés, conférences métiers...).
7. Introduire des enseignements de droit du numérique dans la maquette.
8. Clarifier la dénomination des UE pour assurer la cohérence académique.

IX PROPOSITION D'AVIS

AU REGARD DE L'ÉTAT DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS, L'ÉQUIPE D'EXPERTS RECOMMANDE LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCREDITATION DU PROGRAMME DE FORMATION DE LA LICENCE DROIT DES AFFAIRES DE L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR (UASZ)